

1. **J'avais noté lors de votre présentation ceci "Un rapport démonte les arguments disant que le renouvelable ne permet pas de diminuer le nucléaire. "**

Auriez-vous la possibilité de nous envoyer ce rapport ou de nous faire passer la référence de celui-ci?

Voici la note de RTE auquel je faisais référence, qui concerne la suppression de moyens de production émetteur de CO2 : [Note Bilan CO2 2019.pdf \(rte-france.com\)](#)

« 7. Aujourd'hui, l'énergie éolienne et l'énergie solaire se déploient donc essentiellement en addition au potentiel de production nucléaire et hydraulique.

8. En conséquence, l'augmentation de la production éolienne et solaire en France se traduit par une réduction de l'utilisation des moyens de production thermiques

11. Ces résultats battent en brèche une vision réductrice du système électrique où chaque incrément de production éolienne et solaire se ferait au détriment du nucléaire et n'aurait pas d'influence sur les émissions de gaz à effet de serre.»

Néanmoins, comme précisé lors de notre rencontre, il est inscrit dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie une **réduction du parc nucléaires à 50% d'ici 2035.**

(Source : [Programmation pluriannuelle de l'énergie : quelle ambition ? | Gouvernement.fr](#))

2. **J'avais noté lors de votre présentation ceci " Il existe des centrales avec des apiculteurs qui se sont installés après près des panneaux. Il y a d'autres centrales sur lesquelles il y a un retour là-dessus. "**

Auriez des éléments plus concrets à ce sujet?

Sur l'apiculture :

Une activité apicole peut être introduite au cas par cas lorsqu'elle n'existait pas initialement, et idéalement avec des ruches positionnées à l'extérieur de la centrale.

Cette activité va être mise en place sur plusieurs de nos centrales en cours de développement, à l'extérieur de la zone clôturée, dans la bande de 50mètres d'Obligation Légale de Débroussaillage.

Des ruches étant déjà présentes sur le site de Piégut, il peut être prévu un espace spécifique à l'intérieur de la centrale et à distance des installations électriques.

L'emplacement est à déterminer avec l'apiculteur, et à intégrer dans l'étude d'impact et la conception des plans d'implantation.

L'accord avec l'apiculteur sera formalisé par une convention de type prêt à usage (à titre gratuit).

3. **Pourriez-vous nous communiquer des éléments plus concrets sur les nuisances sonores: nombre de décibel des dernières installations? distance à laquelle on entend quelque chose?**



Sur les nuisances sonores :

Les phénomènes de striction dans les transformateurs et les onduleurs engendrent un bruit continu, ainsi que les ventilateurs pour les transformateurs de fortes puissances.

Les installations récentes génèrent moins de bruit que les installations anciennes d'une dizaine d'années.

Les onduleurs sont désormais décentralisés, et remplacés par des onduleurs « String », ce qui a permis de diminuer ce niveau sonore.

Voici un exemple de relevés réalisés sur une centrale exploitée par le groupe EDF Renouvelables.

Source de bruit	Photographie	Niveau sonore mesuré à 1m	Niveau sonore mesuré à 1m
		Période estivale 12/08/2021	Période hivernale 10/11/2021
Onduleurs (100 kW)		$L_{Aeq,1m} =$ 57,0 dB(A)	$L_{Aeq,1m} =$ 42,5 dB(A)
Transformateurs (grilles de ventilation)		$L_{Aeq,1m} =$ 51,5 dB(A)	$L_{Aeq,1m} =$ 37,5 dB(A)

En considérant le bruit d'un transformateur en fonctionnement, d'environ 70 dB(A). Suivant la règle de propagation des ondes acoustiques en champ libre (décroissance de 6 dB par doublement de distance), à une distance de 10 m le bruit résiduel est de 49 dB(A) ce qui correspond, pour une fréquence de 1 000 Hz, à l'intensité sonore d'un lave-linge ou d'une conversation courante.



Sur Piégut, le local de transformation serait situé à l'extrémité Est, à plus de 200 m de la première habitation.

La perception du bruit généré par la sous-station n'ira pas au-delà de quelques dizaines de mètres et sera imperceptible pour les habitations du secteur.

En période nocturne, l'installation photovoltaïque ne fonctionnant pas, aucun bruit ne sera généré

4. Quel part de la production va rester à l'échelle locale ? Quelle est cette échelle locale ?

Sur la part de production qui va rester à l'échelle locale

Le système électrique fonctionne de manière interconnectée à l'échelle de la France et même européenne.

Pour une capacité installée de 4MWc, la production de la centrale est estimée à 5 GWh/an.

Cela correspond à la consommation électrique annuelle moyenne de 2 270 personnes, soit environ 990 foyers.

(sources : [Observatoire des marchés de détail de l'énergie du 3ème trimestre 2020 - CRE](#) & [Taille des ménages | Insee](#))

5. au niveau des taxes foncières une réforme a eu lieu et les communes ont récupéré les parts départementales, j'ai l'impression que les dernières simulations sur les retombées financières ne prennent pas en compte cette réforme? Si c'est le cas pourriez-vous nous refaire une simulation financière?

Sur la taxe foncière et la part du département récupérée par les commune

Effectivement nous n'avons pas pris en compte cette évolution réglementaire. D'après notre estimation, la commune récupérerait environ 2 400€/an de taxe foncière.

J'espère avoir répondu aux interrogations de vos administrés et membres du conseil municipal.

Dans le cas contraire n'hésitez pas à me solliciter de nouveau.

Cordialement,



Quentin Le Bot

Chef de Projets

EDF Renouvelables France
Agence d'Aix-en-Provence
11 cours Gambetta - CS70082
13182 Aix-en-Provence Cedex 5